
CHSCT DU 22/06/2021 en mode visioconférence

A l'ordre du jour :

- Approbation des PV des séances plénières du 26/11/2020, et 04/02/2021. Pour avis,
- Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE et de la Douane. Pour information,
- Présentation des nouvelles propositions de dépenses : budget 2021. Pour avis,
- Point de situation sur la crise sanitaire dans les différents services. Pour information,
- Présentation du guide de prévention amiante. Etat des lieux de la prévention du risque dans les services. Pour information,
- Présentation des DUERP/ PAP 2021 de la Direction et Recette inter-régionale des Douanes. Pour avis,
- Actions liées à la prévention du risque « chaleur » dans les services. Pour information,
- Etat des lieux des actions menées par les directions concernant l'interdisciplinarité des acteurs de prévention. Pour information,
- Questions diverses.

En début de séance, l'intersyndicale (CFTC Solidaires CFDT CGT) a lu une liminaire exposant que les syndicats CFTC, Solidaires, CFDT avaient décidé de former un recours en annulation contre l'arrêté de fusion des 2 SIP Dijonnais devant le Conseil d'Etat. **La juridiction suprême administrative a rendu son jugement le 14 juin 2021 en rejetant la requête syndicale au motif que la fusion n'est pas jugée comme un projet important.** Les 3 syndicats décident en responsabilité de ne pas faire appel du jugement et demandent ce jour à Mme la Présidente du CHSCT, l'arrêt de la procédure d'expertise agréée sur la fusion de ces 2 SIP.

L'intersyndicale tient néanmoins à souligner de nouveau aujourd'hui les difficultés du service créé par cette fusion :

Les pertes d'emplois en 2020 et 2021 + les charges de travail toujours élevées qui ne baissent pas à proportion des effectifs + les difficultés de gestion régulières + les conditions de travail dégradées + les agressions régulières, le SIP DIJON ET AMENDES étant de loin le plus important pourvoyeur de fiches de signalement de la DRFIP 21 et de toutes les directions gérées par le CHSCT 21 + les agents en détresse voire certains au bord du burn-out.

La direction annonce que la mission des ergonomes reprendra en présentiel durant la 2^{ème} quinzaine de Septembre au SIP DIJON ET AMENDES si les conditions sanitaires le permettent.

Approbation des PV des séances plénières du 26/11/2020 et 04/02/2021

Les 2 PV incomplets, ont été reportés à la séance plénière suivante.

Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service et registre santé et sécurité au travail (RSST) de la DGFIP, de l'INSEE et de la Douane

- Deux fiches de signalement à la DRFIP 21 relatent des comportements violents et menaçants de la part des usagers.
- Quatre fiches de signalement dans un service de la douane ont déclenché une enquête administrative en décembre 2020. Les conclusions ont été présentées lors de cette plénière. L'intersyndicale a demandé le report pour étude de la situation.

Présentation des nouvelles propositions de dépenses : budget 2021

- L'intersyndicale a cofinancé des travaux d'isolation pour des bureaux individuels à l'INSEE pour un montant d'environ 17000 € : en effet, nos collègues travaillent dans un environnement vétuste. Des extincteurs, des Blocs Autonomes d'Eclairage de Secours (BAES), un bureau en hauteur électrique, un clavier ont été également achetés pour cette direction.

Agir pour ne pas subir.

- . Les organisations syndicales ont acheté pour l'ensemble des collègues de la DRFIP21 deux brumisateurs par agent en cas de canicule, des ceintures lombaires pour les agents de service, des BAES pour les postes comptables, des Robinets Incendies Armés (RIA) pour le bâtiment de la Boudronnée et des sacs à dos pour ordinateur portables.
- . Des formations défibrillateurs ont été financés pour les 3 directions.

Point de situation sur la crise sanitaire dans les différents services

- . A la DRFIP, il y a eu une quarantaine de cas positifs à la COVID-19 et environ 120 cas contacts. Les réunions en présentiel sont de nouveau autorisées avec le respect de la jauge de 4m² par personne. Les formations en présentiel ont repris avec une occupation de la salle à 50 % de sa capacité et en ventilant la pièce. Le médecin de prévention préconise le port du masque à l'intérieur en cas de chaleur.
- . Les deux autres directions sont également vigilantes sur les recommandations sanitaires.

Actions liées à la prévention du risque « chaleur » dans les services

- . A la DRFIP21, le dispositif applicable en 2020 a montré son efficacité notamment s'agissant de sa réactivité (mesures applicables dès le déclenchement de l'alerte canicule par la préfecture). Il est reconduit. Les aménagements horaires seront intégrés : le début de plage variable sera donc à 6h30 et non plus 06h45. Les agents sont autorisés, en accord avec le responsable du service et sous réserve du maintien du bon fonctionnement du service, à être absents pendant tout ou partie de la plage fixe de l'après-midi. En cas d'absence sur l'intégralité de cette plage fixe de l'après-midi, il est remémoré que la plage variable de la matinée s'achève à 13h15. En fonction de la situation des effectifs, les chefs de service sont autorisés à fermer l'accueil au public l'après-midi. Si des rendez-vous étaient prévus, ils pourront être reportés sous réserve que l'utilisateur en soit informé. Il est précisé que ces aménagements horaires ne remettent pas en cause les obligations horaires réglementaires des agents. Ils prendront fin dès la levée de l'alerte canicule par le préfet.

Les locaux doivent être régulièrement aérés (3 fois 10 minutes/jour au minimum).

- Un ventilateur peut être utilisé dans un bureau individuel sous réserve de l'arrêter lors de la présence d'une 2^{ème} personne dans la pièce. Interdiction de l'utilisation des ventilateurs dans les bureaux collectifs même avec le port d'un masque. Utilisation possible d'un climatiseur mobile dans un bureau individuel sous réserve de porter un masque et de l'arrêter lors de la présence d'une 2^{ème} personne dans la pièce. Interdiction de l'utilisation des climatiseurs mobiles dans les bureaux collectifs même avec le port du masque. La mise en fonctionnement des dispositifs de climatisation n'est possible que si les agents installés dans les locaux climatisés portent un masque. Le site Sambin est désormais climatisé.

Le site de la Boudronnée dispose de 3 fontaines à eau.

Remerciements de la DRFIP 21 aux membres du CHSCT 21 pour le renouvellement des achats de brumisateurs.

Pour rappel : dans le cadre du plan de relance, la direction locale a obtenu satisfaction sur le projet de rénovation énergétique du site de la Boudronnée. Le projet porte à la fois sur l'isolation thermique par l'extérieur et la réfection des ouvrants. Pour autant, ces travaux de 2,5 millions seront terminés au mieux en 2023.

La CFTC a interpellé la direction sur la possible rénovation énergétique du site de Beaune. Malheureusement, l'arbitrage national n'a pas validé ce projet pour des raisons budgétaires.

Les représentants du personnel ont obtenu le report à la probable séance plénière du 06 juillet, des points suivants n'ayant pas été examinés :

- 5/ Présentation du guide de prévention amiante. Etat des lieux de la prévention du risque dans les services,
- 6 / Présentation des DUERP / PAP 2021 de la Direction et Recette inter-régionale des douanes,
- 8/ Etat des lieux des actions menées par les directions concernant l'interdisciplinarité des acteurs de prévention,
- 9/ Questions diverses.

Vos représentants CHSCT :

CFTC Christophe RECOUVREUX, titulaire : christophe.recouvreux@dgfip.finances.gouv.fr

CFTC Céline GUILLAUMIN, suppléante : celine.guillaumin@dgfip.finances.gouv.fr